

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025  
Date de la première version publiée: 12.11.2021

---

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Flumethrin (2%) Formulation

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : produit vétérinaire

Restrictions d'emploi recommandées : Non applicable

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : MSD  
Kilsheelan  
Clonmel Tipperary, IE

Téléphone : 353-51-601000

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS : EHSDATASTEWARD@msd.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

+1-908-423-6000

---

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë, Catégorie 3

H301: Toxique en cas d'ingestion.

Toxicité aiguë, Catégorie 2

H310: Mortel par contact cutané.

Irritation cutanée, Catégorie 2

H315: Provoque une irritation cutanée.

Irritation oculaire, Catégorie 2

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B

H360D: Peut nuire au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 2

H371: Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration, Catégorie 1

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 10225261-00010	Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 2

H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger	:	H301 H304 H310 H315 H319 H360D H371 H373 H411	Toxique en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Mortel par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--------------------	---	---	--

Conseils de prudence

#### Prévention:

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

#### Intervention:

P301 + P310 + P330 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin. Rincer la bouche.

P302 + P352 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P391 Recueillir le produit répandu.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Huile de paraffine

Xylène

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de  $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
Huile de paraffine	8012-95-1 232-384-2	Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 4; H413	>= 50 - < 70
Xylène	1330-20-7 215-535-7 601-022-00-9	Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 (Système acoustique) Asp. Tox. 1; H304 Aquatic Chronic 3; H412  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par inhalation (vapeur): 11 mg/l Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100 mg/kg	>= 10 - < 20

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021

3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle	69770-45-2 274-110-4	Acute Tox. 2; H300 Acute Tox. 1; H310 Eye Irrit. 2; H319 Repr. 1B; H360D STOT SE 1; H370 STOT RE 1; H372 Aquatic Chronic 1; H410	$\geq 2,5 - < 10$
		Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie cutanée: 5 mg/kg	

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin.  
Si les symptômes persistent ou en cas de doute, consulter un médecin.
- Protection pour les secouristes : Les secouristes doivent veiller à se protéger et utiliser l'équipement de protection individuelle recommandé lorsqu'un risque d'exposition existe (voir chapitre 8).
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.  
Faire appel à une assistance médicale.
- En cas de contact avec la peau : En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminées.  
Faire immédiatement appel à une assistance médicale.  
Laver les vêtements avant de les remettre.  
Détruire les chaussures contaminées.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact, rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Faire appel à une assistance médicale.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 10225261-00010	Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir. En cas de vomissement, la personne doit se pencher en avant. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Risques : Toxique en cas d'ingestion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Mortel par contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire au fœtus. Risque présumé d'effets graves pour les organes. Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitements : Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Mousse résistant à l'alcool  
Dioxyde de carbone (CO2)  
Poudre chimique sèche
- Moyens d'extinction inappropriés : Aucun(e) à notre connaissance.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une exposition aux produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de carbone

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Utiliser un équipement de protection individuelle.
- Méthodes spécifiques d'extinction : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 10225261-00010	Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

sée.

Eloigner les contenants de la zone de feu si cela peut se faire sans risque.

Évacuer la zone.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Seul un personnel qualifié devrait pénétrer de nouveau dans la zone. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir chapitre 8).

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher l'épandage sur une vaste zone (p. ex., par confinement ou par des barrières anti-huile). Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte. Éviter la dispersion de la poussière dans l'air (par ex. par enlèvement de la poussière sur les surfaces avec de l'air comprimé). Ne pas laisser des dépôts de poussières s'accumuler sur les surfaces, car ces poussières peuvent former un mélange explosif si elles sont libérées dans l'atmosphère en concentrations suffisantes. Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances résiduelles du déversement à l'aide d'un absorbant approprié. Des réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quelle réglementation est applicable. Les rubriques 13 et 15 de cette fiche de données de sécurité fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou nationales.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 10225261-00010	Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures d'ordre technique	: De l'électricité statique peut s'accumuler et enflammer des poussières en suspension et provoquer une explosion. Prendre les mesures de précaution adéquates, telles que mises à la terre et raccords électriques ou atmosphères inertes.
Ventilation locale/totale	: Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec une ventilation locale par aspiration.
Conseils pour une manipulation sans danger	: Eviter le contact avec la peau et les vêtements. Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs. Ne pas avaler. Eviter tout contact avec les yeux. Se laver la peau soigneusement après manipulation. A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Réduire au minimum la production et l'accumulation de poussières. Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
Mesures d'hygiène	: Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage oculaire et des douches de sécurité proches du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre. Le fonctionnement efficace d'une installation devrait inclure l'examen des contrôles d'ingénierie, du matériel de protection adéquat, des procédures de déshabillage et de décontamination, de la surveillance de l'hygiène industrielle, de la surveillance médicale et de l'utilisation de contrôles administratifs.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder sous clef. Conserver hermétiquement fermé. Stocker en tenant compte des législations nationales spécifiques.
Précautions pour le stockage en commun	: Ne pas stocker avec les types de produits suivants : Oxydants forts Substances et mélanges autoréactifs Peroxydes organiques

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021

Liquides inflammables  
Matières solides inflammables  
Liquides pyrophoriques  
Matières solides pyrophoriques  
Substances et mélanges auto-échauffants  
Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables  
Explosifs  
Gaz

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
Huile de paraffine	8012-95-1	VLE 8 hr (Brouillard)	5 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
		VLE 15 min (Brouillard)	10 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
Xylène	1330-20-7	TWA	50 ppm 221 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif				
		STEL	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		VLE 15 min	100 ppm 442 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
		VLE 8 hr	50 ppm 221 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
	Information supplémentaire: La résorption de l'agent, via la peau, les muqueuses ou les yeux, constitue une partie importante de l'exposition totale. Cette résorption peut se faire tant par contact direct que par présence de l'agent dans l'air.			
3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényle)vinyl]-2,2-diméthylcyclopro-	69770-45-2	TWA	30 µg/m <sup>3</sup> (OEB 3)	Interne

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025  
Date de la première version publiée: 12.11.2021

panecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle				
	Information supplémentaire: Peau			
		limite d'essuyage	300 $\mu$ g/100 cm <sup>2</sup>	Interne

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Xylène	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	221 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	442 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	221 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	442 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	212 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	65,3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	260 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	65,3 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	260 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	125 mg/kg p.c./jour
Glycérides mélangés, décanoyles et octanoyles	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	12,5 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	177,79 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	25,21 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	43,84 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	12,61 mg/kg p.c./jour
Huile de paraffine	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	12,61 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme	5 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	5 mg/m <sup>3</sup>

### Concentration prédictée sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
Xylène	Eau douce	0,327 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,327 mg/l
	Eau de mer	0,327 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	6,58 mg/l
	Sédiment d'eau douce	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	12,46 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	2,31 mg/kg poids sec (p.s.)
Glycérides mélangés, décanoyles et octanoyles	Oral(e) (Empoisonnement secondaire)	0,03 Aliments mg / kg

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Utilisez des moyens techniques appropriés et des technologies de fabrication pour contrôler les concentrations atmosphériques (connexions goutte à goutte moins rapides, par exemple).

Tous les contrôles d'ingénierie devraient être mis en œuvre lors de la conception des installations et exploités conformément aux principes de BPF pour protéger les produits, les travailleurs et l'environnement.

Les technologies de confinement appropriées pour les contrôles des composés sont exigées pour contrôler à la source et pour empêcher la migration de composés vers des zones non contrôlées (par exemple, les dispositifs de confinement à face ouverte).

Minimiser la manipulation ouverte.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des lunettes.

Si l'environnement de travail ou l'activité impliquent des conditions poussiéreuses, des brouillards ou des aérosols, portez des lunettes appropriées.

Portez un masque facial ou une autre protection faciale complète, s'il y a un risque de contact direct du visage avec des poussières, des brouillards ou aérosols.

Protection des mains

Matériel : Gants résistant aux produits chimiques

Remarques : Prévoir deux paires de gants.

Protection de la peau et du corps : Uniforme de travail ou veste de laboratoire. Des vêtements supplémentaires doivent être utilisés selon la tâche à accomplir (des manchons, un tablier, des gants à manchette, une combinaison jetable, par exemple) afin d'éviter les surfaces exposées de la peau. Utilisez des techniques de déshabillage appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés.

Protection respiratoire

: Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées, utiliser une protection respiratoire.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025  
Date de la première version publiée: 12.11.2021



Filtre de type

Le filtre doit être conforme à NBN EN 14387  
: Type mixte protégeant des particules et des vapeurs organiques (A-P)

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: liquide
Couleur	: brun clair
Odeur	: odorisé
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point de fusion/point de congélation	: Donnée non disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens.
Inflammabilité (liquides)	: Non applicable
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: Donnée non disponible
Température d'auto-inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: Donnée non disponible
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021

---

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable  
Pression de vapeur : Donnée non disponible  
Densité relative : Donnée non disponible  
Densité : 0,750 - 0,950 g/cm<sup>3</sup>  
Densité de vapeur relative : Donnée non disponible  
Caractéristiques de la particule  
Taille des particules : Non applicable

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif  
Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.  
Taux d'évaporation : Donnée non disponible  
Poids moléculaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Non classé comme danger de réactivité.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Peut former un mélange poussière-air explosif pendant le traitement, la manipulation ou autres moyens.  
Peut réagir avec les agents oxydants forts.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.  
Éviter la formation de poussière.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Oxydants

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables : Inhalation  
Contact avec la peau  
Ingestion  
Contact avec les yeux

#### Toxicité aiguë

Toxique en cas d'ingestion.  
Mortel par contact cutané.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 187,52 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 183,33 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **Huile de paraffine:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg  
Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

##### **Xylène:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.523 mg/kg  
Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, B.1.

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur  
Méthode: Avis d'expert  
Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg  
Méthode: Avis d'expert  
Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou régionale.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021

### 3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 20 mg/kg  
DL50 (Souris): > 20 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 2.934 mg/l
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 5 mg/kg

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

- Provoque une irritation cutanée.

### Composants:

#### Huile de paraffine:

- Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation de la peau

#### Xylène:

- Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

### 3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

- Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

- Provoque une sévère irritation des yeux.

### Composants:

#### Huile de paraffine:

- Espèce : Lapin  
Résultat : Pas d'irritation des yeux

#### Xylène:

- Espèce : Lapin  
Résultat : Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

### 3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

- Résultat : Irritation légère des yeux

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Sensibilisation cutanée

- Non classé sur la base des informations disponibles.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021

### Sensibilisation respiratoire

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Xylène:**

|| Type de Test : Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)  
|| Voies d'exposition : Contact avec la peau  
|| Espèce : Souris  
|| Résultat : négatif

### Mutagénicité sur les cellules germinales

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Composants:

##### **Xylène:**

|| Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)  
Résultat: négatif  
  
|| Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro  
Résultat: négatif  
  
|| Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères  
Résultat: négatif  
  
|| Type de Test: Essai in vitro d'échange de chromatides-sœurs sur cellules de mammifère  
Résultat: négatif

##### Génotoxicité in vivo

: Type de Test: Essai de mutation létale dominante chez le rongeur (cellule germinale) (in vivo)  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Contact avec la peau  
Résultat: négatif

### 3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

|| Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)  
Système d'essais: *Salmonella typhimurium*  
Résultat: équivoque  
  
|| Type de Test: Aberration chromosomique  
Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois  
Résultat: positif  
Remarques: N'est pas classé en raison de données non concluantes.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021

Type de Test: Aberration chromosomique  
Système d'essais: Lymphocytes humains  
Résultat: négatif

Type de Test: test du micronoyau in vitro  
Système d'essais: Souris  
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

### Cancérogénicité

|| Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### Xylène:

|| Espèce : Rat  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 103 semaines  
Résultat : négatif

#### 3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

|| Espèce : Rat  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
NOAEL : 0,5 Poids corporel mg / kg  
Résultat : négatif

|| Cancérogénicité - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme cancérogène

### Toxicité pour la reproduction

|| Peut nuire au fœtus.

### Composants:

#### Xylène:

|| Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction sur une génération  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Résultat: négatif

|| Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation (vapeur)  
Résultat: négatif

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021

### **3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Incidence sur le développement du fœtus	: Type de Test: Développement Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: NOAEL: 0,36 Poids corporel mg / kg Résultat: Toxicité maternelle observée., Réduction de la prise de poids des descendants., Anomalies fœtales.
	Type de Test: Développement Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: NOAEL: 0,5 Poids corporel mg / kg Résultat: Toxicité maternelle observée., Malformations squelettiques., Réduction du poids du fœtus.
	Type de Test: Développement Espèce: Lapin Voie d'application: Oral(e) Toxicité pour le développement: NOAEL: 1,7 Poids corporel mg / kg Résultat: Aucun potentiel tératogène.
Toxicité pour la reproduction	: Peut nuire au fœtus. - Evaluation

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Risque présumé d'effets graves pour les organes.
--

#### **Composants:**

##### **Xylène:**

Evaluation	: Peut irriter les voies respiratoires.
------------	---

### **3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Voies d'exposition	: Oral(e)
Evaluation	: Risque avéré d'effets graves pour les organes.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
--

#### **Composants:**

##### **Xylène:**

Voies d'exposition	: Inhalation (vapeur)
Organes cibles	: Système acoustique
Evaluation	: Des effets significativement dangereux pour la santé sont

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021

||| démontrés chez les animaux à des concentrations >0,2 à 1 mg/l/6h/d.

### 3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

||| Voies d'exposition : Oral(e)  
Evaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

### Toxicité à dose répétée

#### Composants:

##### **Huile de paraffine:**

||| Espèce : Rat, femelle  
LOAEL : 161 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 jours

##### **Xylène:**

||| Espèce : Rat  
LOAEL : > 0,2 - 1 mg/l  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 13 Sem.  
Remarques : Selon les données provenant de composants similaires

||| Espèce : Rat  
LOAEL : 150 mg/kg  
Voie d'application : Ingestion  
Durée d'exposition : 90 jours

### 3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

||| Espèce : Rat  
NOAEL : 0,7 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 13 Sem.  
Organes cibles : Système digestif, Peau  
Symptômes : Diminution de l'appétit, Problèmes de peau

||| Espèce : Chien  
NOAEL : 0,88 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 13 Sem.  
Organes cibles : Système digestif, Cheveux, Peau  
Symptômes : Diminution de l'appétit, Problèmes de peau

### Toxicité par aspiration

||| Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021

### Composants:

#### **Huile de paraffine:**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

#### **Xylène:**

La substance ou le mélange est connu pour provoquer un risque de toxicité par aspiration chez l'homme ou doit être considéré comme s'il présentait un risque de toxicité par aspiration chez l'homme.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

#### **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

#### **Huile de paraffine:**

Toxicité pour les poissons : LL50 (Scophthalmus maximus (turbot)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : EL50 (Acartia tonsa (calanoïde copépode)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : EL50 (Skeletonema costatum (algue marine)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021

NOELR (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 1 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Substance d'essai: Fraction adaptée à l'eau  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### Xylène:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13,5 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 202  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 10 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- Toxicité pour les microorganismes : NOEC : > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h  
Méthode: OCDE Ligne directrice 209  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: > 0,1 - < 1 mg/l  
Durée d'exposition: 35 jr  
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)  
Méthode: OCDE Ligne directrice 210  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : EL10: > 1 - 10 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### 3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:

- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,046 mg/l  
Durée d'exposition: 144 h  
Espèce: Danio rerio (poisson zèbre)
- Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

##### **Xylène:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 28 jr  
Méthode: OCDE ligne directrice 301F  
Remarques: Selon les données provenant de composants similaires

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **Huile de paraffine:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: > 4  
Remarques: Calcul

##### **Xylène:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 3,16  
Remarques: Calcul

##### **3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle:**

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 6,2

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 10225261-00010	Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

### 12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.  
Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application.  
Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.  
Sauf indication contraire : éliminer comme produit non utilisé.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

- ADN** : UN 2810  
**ADR** : UN 2810  
**RID** : UN 2810  
**IMDG** : UN 2810  
**IATA** : UN 2810

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN** : LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.  
(3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de  $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle)
- ADR** : LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.  
(3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de  $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle)
- RID** : LIQUIDE ORGANIQUE TOXIQUE, N.S.A.  
(3-[2-Chloro-2-(4-chlorophényl)vinyl]-2,2-diméthylcyclopropanecarboxylate de  $\alpha$ -cyano-4-fluoro-3-phénoxybenzyle)
- IMDG** : TOXIC LIQUID, ORGANIC, N.O.S.  
(Flumethrin)
- IATA** : Toxic liquid, organic, n.o.s.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025  
Date de la première version publiée: 12.11.2021

---

(Flumethrin)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

	Classe	Risques subsidiaires
<b>ADN</b>	: 6.1	
<b>ADR</b>	: 6.1	
<b>RID</b>	: 6.1	
<b>IMDG</b>	: 6.1	
<b>IATA</b>	: 6.1	

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>
Groupe d'emballage : II
Code de classification : T1
Numéro d'identification du danger : 60
Étiquettes : 6.1
<b>ADR</b>
Groupe d'emballage : II
Code de classification : T1
Numéro d'identification du danger : 60
Étiquettes : 6.1
Code de restriction en tunnels : (D/E)
<b>RID</b>
Groupe d'emballage : II
Code de classification : T1
Numéro d'identification du danger : 60
Étiquettes : 6.1
<b>IMDG</b>
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 6.1
EmS Code : F-A, S-A
<b>IATA (Cargo)</b>
Instructions de conditionnement (avion cargo) : 662
Instruction d'emballage (LQ) : Y641
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : Toxic
<b>IATA (Passager)</b>
Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 654
Instruction d'emballage (LQ) : Y641

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021

---

Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : Toxic

### 14.5 Dangers pour l'environnement

#### ADN

Dangereux pour l'environnement : oui

#### ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

#### RID

Dangereux pour l'environnement : oui

#### IMDG

Polluant marin : oui

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:  
Numéro sur la liste 3

Numéro sur la liste 75: Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.

Les substances ou mélanges sont listés ici en fonction de leur apparition dans le règlement, indépendamment de leur utilisation/usage ou des conditions de la restriction. Veuillez vous référer aux conditions du règlement correspondant afin de

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021

---

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	déterminer si une entrée est applicable à la mise sur le marché ou non.
Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrisent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: Non applicable
Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	: Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable
Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	

		Quantité 1	Quantité 2
H2	TOXICITÉ AIGUË	50 t	200 t
E2	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	200 t	500 t

### Autres réglementations:

Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS	: non déterminé
DSL	: non déterminé
IECSC	: non déterminé

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

---

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations	: Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.
---------------------	---

### Texte complet pour phrase H

H226	: Liquide et vapeurs inflammables.
H300	: Mortel en cas d'ingestion.
H304	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H310	: Mortel par contact cutané.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021

H312	: Nocif par contact cutané.
H315	: Provoque une irritation cutanée.
H319	: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	: Nocif par inhalation.
H335	: Peut irriter les voies respiratoires.
H360D	: Peut nuire au fœtus.
H370	: Risque avéré d'effets graves pour les organes en cas d'ingestion.
H372	: Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H373	: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H410	: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	: Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	: Toxicité aiguë
Aquatic Chronic	: Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Asp. Tox.	: Danger par aspiration
Eye Irrit.	: Irritation oculaire
Flam. Liq.	: Liquides inflammables
Repr.	: Toxicité pour la reproduction
Skin Irrit.	: Irritation cutanée
STOT RE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
STOT SE	: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
2000/39/EC	: Directive 2000/39/CE de la Commission relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif
BE OEL	: Valeurs limites d'exposition professionnelle
2000/39/EC / TWA	: Valeurs limites - huit heures
2000/39/EC / STEL	: Limite d'exposition à court terme
BE OEL / VLE 8 hr	: Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min	: Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de re-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0 Date de révision: 14.04.2025 Numéro de la FDS: 10225261-00010 Date de dernière parution: 24.02.2025  
Date de la première version publiée: 12.11.2021

cherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité : Données techniques internes, données provenant des FDS des matières premières, résultats de la recherche sur le portail eChem de l'OCDE et sur le site de l'Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>

### Classification du mélange:

Acute Tox. 3	H301
Acute Tox. 2	H310
Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Repr. 1B	H360D
STOT SE 2	H371
STOT RE 2	H373
Asp. Tox. 1	H304
Aquatic Chronic 2	H411

### Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les points sur lesquels des modifications ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Les renseignements fournis dans la présente fiche de données de sécurité (FDS) sont basés sur l'état de nos connaissances à la date de sa publication et sont donnés en toute bonne foi. Ces renseignements sont fournis à seul titre d'orientation pour que la manipulation, l'utilisation, la transformation, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet de la matière en question soient effectués en toute sécurité et ne sauraient donc être interprétés comme une garantie ou considé-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par  
le règlement de la Commission (UE) 2020/878



## Flumethrin (2%) Formulation

Version 4.0	Date de révision: 14.04.2025	Numéro de la FDS: 10225261-00010	Date de dernière parution: 24.02.2025 Date de la première version publiée: 12.11.2021
----------------	---------------------------------	-------------------------------------	---

rés comme des spécifications de qualité. Les renseignements fournis ne se réfèrent qu'à la matière spécifiée en haut de la présente fiche des données de sécurité FDS et peuvent ne pas s'appliquer lorsque cette matière est mélangée à d'autres ou qu'elle est transformée, sauf indication spécifiée dans le texte. Les utilisateurs de cette matière sont priés de réexaminer les informations et les recommandations fournies et de les adapter aux méthodes de manipulation, d'utilisation, de transformation et d'entreposage qu'ils comptent employer, en évaluant si possible la pertinence de la matière objet de la FDS à son stade final d'utilisation.

BE / FR